

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.12.454

**Soutien aux auteurs
de bande dessinée
du territoire**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **13 décembre 2019**

Secrétaire de séance : Annette FEUILLADE-MASSON

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Véronique DE MAILLARD, Françoise DELAGE, Denis DOLIMONT, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, André LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Gilles CHAGNAUD

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Patrick BOURGOIN à Laïd BOUAZZA, José BOUTTEMY à André BONICHON, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Monique CHIRON à Jean-Luc MARTIAL, Jean-Claude COURARI à Denis DOLIMONT, Bernard DEVAUTOUR à Jean-Jacques FOURNIE, Gérard DEZIER à Bertrand MAGNANON, Guy ETIENNE à Thierry MOTEAU, Jeanne FILLOUX à Fabienne GODICHAUD, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Joël GUITTON à François ELIE, Elisabeth LASBUGUES à Véronique ARLOT, Annie MARC à Jean-Luc VALANTIN, Catherine PEREZ à Jacky BOUCHAUD, Bernard RIVALLEAU à Roland VEAUX, Vincent YOU à Xavier BONNEFONT

Suppléant(s) :

Gilbert CAMPO par Gilles CHAGNAUD

Excusé(s) :

Danielle CHAUVET, Jean-Marc CHOISY, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Catherine DEBOEVERE, Jacques DUBREUIL, Michel GERMANEAU, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Eric SAVIN, Alain THOMAS, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.12.454**

CULTURE - POLITIQUE CULTURELLE

Rapporteur : **Monsieur BONNEFONT**

SOUTIEN AUX AUTEURS DE BANDE DESSINEE DU TERRITOIRE

Dans la dynamique d'une étude menée par la Cité internationale de la bande dessinée et de l'image intitulée « renforcer l'attractivité d'Angoulême et de la Charente pour les auteurs » et le rapport ministériel intitulé « La bande dessinée, nouvelle frontière artistique et culturelle » publié en janvier 2019, un plan d'actions transversal a été réalisé en interne par GrandAngoulême afin d'identifier des actions visant une meilleure prise en compte de la communauté des auteurs de bande dessinée par la collectivité.

Ce plan d'actions se conjuguera à plusieurs initiatives menées par la ville d'Angoulême, le Département de la Charente, la région Nouvelle-Aquitaine et Magelis. De plus, plusieurs actions identifiées viendront alimenter le label UNESCO « Ville créative » au sein duquel GrandAngoulême est engagé.

Les auteurs, un outil d'attractivité

- Le territoire de GrandAngoulême est **l'un des foyers d'auteurs de bande dessinée** le plus important de France.
- Cette communauté d'artistes qui **rayonne au plan national et international**, est un atout considérable pour notre territoire en termes d'attractivité, de visibilité et de développement de la créativité sur plusieurs niveaux.
- Les auteurs sont **une ressource permettant de développer des projets** sur le plan social, pédagogique, économique et communicationnel.
- Notre territoire dispose d'un **environnement favorable au développement** de cette communauté.
- Les auteurs constituent **une réserve conséquente de compétences pour les studios de production** de cinéma d'animations ainsi que les entreprises des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC).

Le plan d'actions mené par GrandAngoulême constate que le lien entre les auteurs de bande dessinée, les différents services publics, les entreprises, les services sociaux est aujourd'hui peu structuré localement.

La communauté des auteurs pourtant très présente à Angoulême, est méconnue des différents services publics des collectivités et des entreprises installées sur ce territoire.

Quelques auteurs, disposant de bonnes capacités artistiques et relationnelles, ont des habitudes de collaboration. Toutefois, le nombre d'auteurs, la diversité de leurs esthétiques, permettraient de démultiplier les possibilités de collaborations et d'innovations.

Sans outil et sans ressource humaine dédiés assurant un lien structuré et organisé avec les auteurs de bande dessinée du territoire, les projets de collaborations aboutissent souvent à un abandon de la part d'éventuels commanditaires.

Le métier d'auteur de bande dessinée est **touché par la précarité** (36% des auteurs vivent sous le seuil de pauvreté). Cette précarité est multifactorielle :

- Un accroissement exponentiel de la production (X10 depuis les années 1990) qui n'a pas été suivi par un accroissement proportionnel des ventes (X6 sur les mêmes années), occasionnant une chute des rémunérations par titre publié.
- Les spécificités du métier d'auteur de bande dessinée mobilisateur à plein temps, qui rend difficile le cumul d'activités comme c'est le cas pour d'autres catégories d'auteurs (fictions littéraires, essais, etc. qui pour la grande majorité ont un emploi salarié permanent).
- Un environnement juridique très technique qui entoure cette profession et un régime social affecté par plusieurs réformes depuis 2012 ainsi qu'un accès aux services de sécurité et d'aide sociales éminemment complexe, l'ensemble fragilisant la situation économique et sociale des auteurs.

Aussi, afin de répondre à ces différentes problématiques, il est proposé d'étudier avec les collectivités territoriales et l'Etat, la création d'un poste à temps complet à partir de janvier 2020, identifié à la Maison des auteurs de la Cité internationale de la bande dessinée.

Ce poste aurait vocation à :

- assurer un premier niveau de relation entre les auteurs et de potentiels commanditaires,
- fluidifier le lien avec les différents services sociaux,
- renforcer l'accompagnement juridique des 250 auteurs de bande dessinée du territoire,
- organiser des formations en mettant à profit les compétences locales,
- assurer une veille globale sur les mouvements de la communauté des auteurs.

Le coût de ce poste est évalué à 49 000 €/an et serait financé de la façon suivante :

- **Cité internationale de la bande dessinée et de l'image** : 11 400€
(Budget actuellement fléché sur la mission d'accompagnement juridique des auteurs).
- **GrandAngoulême** : 7 560 €

Autres partenaires potentiels : ville d'Angoulême, département de la Charente, région Nouvelle Aquitaine, et Etat.

Suite à l'avis favorable du bureau communautaire du 5 septembre 2019, pour intégration du projet à la préparation budgétaire 2020,

Vu l'avis favorable de la réunion toutes commissions du 10 décembre 2020,

Je vous propose :

D'APPROUVER que cette action soit menée en 2020, sous réserve de l'engagement des autres partenaires et du vote du budget correspondant ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2019	<u>Affiché le :</u> 20 décembre 2019